



Dedommagement suite a un cambriolage

Par **juju2016**, le **16/02/2008** à **10:51**

Bonjour suite au cambriolage dont j'ai ete victime le tribunal a condamné l'individu a me dedommagé financierenent. rnje me suis renseigné aupres d'un huissier qui m'a epliqué que s'il n'ete pas solvable je devais payer les frais d'huissier qu'il s'eleve a un montant de 126 euros. est-ce normal?? et si il n'est pas solvable ki va me dedommagé??rnen esperant avoir une reponse au plus vite.

Par **ly31**, le **16/02/2008** à **11:39**

Bonjour,rnrnVous avez subi un cambriolage !rnrnLe cambrioleur est il majeur, quelle est sa situation au moment des faits ? ?rnrnA vous lirernrny31

Par **juju2016**, le **17/02/2008** à **11:35**

bonjourntout d'abord merci de m'avoir repondu aussi vite.rnle cambrioleur est majeur. au moment des fait je ne connais pas vraiment sa situation.rnmais lors de la premiere audience il s'ete vanté d'avoir travaillé en interim dans la maçonnerie et de toucher un salaire de 2000€ par mois.rnmais depuis je ne sias pas si il a retrouvé du travail ou autre.rnje suis perdue.